



Reprise vehicule par un concessionnaire

Par **Mel1111**, le **21/09/2023** à **19:41**

Bonjour,

J'ai acheté un véhicule chez un concessionnaire qui a repris mon ancienne voiture. Cette ancienne voiture faisait un petit bruit très léger et un garage m'avait dit que c'était probablement le kit d'embrayage et le volant moteur a changé, et a établi un devis. Je n'ai pas effectué les réparations avant la reprise de mon véhicule.

Pour la reprise de mon véhicule le concessionnaire m'a seulement demandé 4 photos et le nombre de kilomètres. Il m'a donné un montant de reprise et à simplement récupéré les clés sans regarder à aucun moment le véhicule où nous demander si des choses étaient à signaler. Je ne l'ai donc pas informé du devis que j'avais réalisé.

Le concessionnaire peut il encore se retourner contre moi concernant ces pièces à changer ?

Par **Louxor_91**, le **21/09/2023** à **21:40**

Bonjour,

en principe non ! C'est un professionnel et donc il a prit la voiture en connaissance de cause ! C'est l'avantage de vendre à un pro ! Pas de vice caché après.

Par **janus2fr**, le **22/09/2023** à **06:52**

Bonjour,

D'accord avec Louxor_91, quand un pro rachète un véhicule, il est censé savoir diagnostiquer tous les éventuels problèmes. Une fois le véhicule entre ses mains, il ne peut plus se retourner contre son vendeur, contrairement à un acheteur particulier.